

Accueil / Vos services / Enfance et scolarité / Scolarité

SCOLARITÉ

L'ÉCOLE

Les écoles des communes de Tigeaux et de Dammartin-sur-Tigeaux sont associées, sous couvert de la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN), pour former un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Ce RPI favorise la complémentarité des rôles, chacun apportant sa contribution et son dynamisme. Il est géré par un Syndicat Intercommunal, le SIRP.

Le bureau du SIRP, composé de 4 élus issus des deux communes, vote le budget de fonctionnement des écoles, participe à un certain nombre de décisions les concernant et est compétent en matière de transports scolaires. Sa présidente, Emmanuelle FICHAUX est secondée par Francis POISSON.

Les investissements (construction de locaux, aménagements...) et l'entretien des locaux restent une compétence séparée de chaque commune. Il en est de même pour la restauration scolaire (temps de pause méridienne.)

Le RPI comprend 2 écoles : celle de Dammartin avec 7 classes de la petite section au CE2 et celle de Tigeaux avec 3 classes du CE2 au CM2.

L'école de Tigeaux accueille 75 élèves à la rentrée 2025-2026.

L'équipe enseignante est composée de : Mme SILVAIN, enseignante en CE2,

M. CHANGARNIER, enseignant en CM1,

M. THIRION LEMOINE, enseignant en CM2, Directeur.

MAIRIE DE TIGEAUX

Nous contacter

Copyright 2025 Mairie de Tigeaux